

République Française

Département des Hautes-Pyrénées - Arrondissement : BAGNÈRES-DE-BIGORRE

COMMUNE DE TILHOUSE

PROCES-VERBAL DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 15 novembre 2023

Date de la convocation : 07/11/2023

Membres en exercice : 11	<i>L'an deux mille vingt-trois et le quinze novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Joëlle ABADIE,</i>
Présents : 11	
Votants : 11	Présents : Joëlle ABADIE, Jean-Michel VIAU, Coralie SORDO, Juan NARANJO, Alain FORTRIE, Séverine LALA, Denise LECLERC, Priscilla MARECHAL, Sébastien OZON, Jérémy SERRES, Sylvie TOUJAS
Secrétaire de séance : Coralie SORDO	Représentés : Excusés : Absents :

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du CM du 17/10/2023
2. Suite des Travaux "Pradiole" Arrêté de localisation du point d'arrêt de bus
3. Identification de Zones d'Accélération pour le développement des Énergies Renouvelables (ZAE nR)
4. Programmation Travaux 2024
5. Plan Communal de Sauvegarde
6. Point sur le Projet Agri-Photovoltaïque
7. Point sur la mise en place des Défibrillateurs
8. Point l'Appel à Projets WWF Nature Impact
9. Participation aux charges des écoles de Capvern 2022/2023
10. CCPL : Pas de nouvelle réunion depuis le dernier Conseil Municipal

RÉSUMÉ DES DÉBATS :

Début de séance : 20 h 30

1/ Approbation du PV 2023-08 (17 octobre 2023)

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2/ Suite des travaux de l'entrée du village quartier Pradiole

Les bordures d'ilot ne nous semblent pas assez visibles, Mozerr Signal nous propose l'installation de loupottes clignotantes.

Suite au vol d'une plante dans un des ilots, nous demandons à Clémentine Remy de rajouter une plante ainsi qu'une jardinière pour empêcher les chutes en extrémité de trottoir.

3/ Identification de Zones d'Accélération pour le développement des Énergies Renouvelables (ZAE nR)

En complément de l'ouverture du registre de concertation de la population en Mairie, le CM prévoit d'organiser des permanences et réunions d'information dans les semaines à venir concernant le sujet des ZAE nR. Dans l'attente et compte tenu des délais de transmission imposés par la CCPL, le CM décide de notifier que la commune de Tilhouse est favorable au développement d'énergies renouvelables sur l'entièreté de son territoire en se donnant la possibilité d'étudier tout projet présenté.

4/ Programmation travaux 2024

La Marotte :

Nous avons demandé plusieurs devis de réparation des volets des fenêtres de La Marotte qui se sont avérés trop onéreux et incertains quant à la tenue dans le temps des réparations. La Sté Socabat nous a proposé une solution de modification des volets des portes-fenêtres et fenêtres. La solution des portes-fenêtres ne convient pas car elle diminue trop la hauteur de passage en revanche nous prévoyons de réaliser les travaux sur les fenêtres.

Dans la salle commune, des spots orientables vont être installés en remplacement des suspensions afin de mieux éclairer les cotés de la pièce.

Mairie :

L'appartement de la Mairie nécessite des travaux d'isolation thermique.

Dans la cour de la Mairie, il faut également prévoir de faire réaliser une tranchée pour amener la fibre depuis la rue.

5/ Plan Communal de Sauvegarde

Nous nous réunirons le mardi 5 décembre à 20h pour la rédaction du PCS.

6/ Point sur le projet Agri-Photovoltaïque

Le 20 novembre à 9h30 le projet Agri-Photovoltaïque sera présenté à Bernard Plano, Président de la CCPL par Joëlle Abadie et M. Ronsin de la Sté Kontor. Les études environnementales ont été réalisées, le dépôt du permis de construire est prévu en janvier.

7/ Point sur la mise en place des défibrillateurs

L'installation des deux défibrillateurs est prévue le 04/12/2023.

Les 2 sessions de formation à leur utilisation seront organisée en début d'année.

8/ Point sur l'Appel à projets WWF Nature Impact

Le WWF nous a informés que nous faisons partie de leurs projets préférés, la présentation devant le Comité scientifique a eu lieu cette semaine. Si nous passons cette étape, notre projet sera présenté au Comité Exécutif qui rassemble les entreprises donatrices.

9/ Divers

. L'assemblée générale ordinaire 2023 de l'association de pêche des « Riverains des Baronnie » aura lieu le 16/11/2023

. Les dossiers de demande d'aide pour l'APA changent, le Département, la Carsat et la MSA organisent deux sessions de présentation de ce nouveau dossier le 11 décembre de 10h30 à 12h00 et le 18 décembre de 14h30 à 16h00.

. ERTE nous informe de la future réhabilitation de la ligne aérienne 225000 volts Lannemezan – Pragnères dans les 2 ans à venir.

M. Matthieu Oudin a écrit à Mme le Maire pour lui faire part de son étonnement quant à l'investissement réalisé au quartier Pradiole pour la régulation de la circulation, de l'incohérence de notre schéma de circulation et du manque d'échange avec le Conseil Municipal. En ce qui concerne les travaux de voirie, l'aménagement du quartier Pradiole est une première étape dans le cadre de la refonte globale du schéma de circulation qui a été établi en collaboration avec les services de l'Etat, du Conseil Départemental et du CAUE65, les zones de la Mairie et de la Salle des Fêtes seront les prochaines étapes de ces travaux. Nous rappelons que le Conseil Municipal est une assemblée publique dont la date et l'ordre du jour sont affichés en Mairie plusieurs jours avant sa tenue. Les 11 membres du Conseil Municipal se font également un plaisir de répondre à toutes les questions qui leurs sont posées de manière informelle. De même en accord avec la loi, depuis juillet 2022, tous les PV de Conseil Municipal sont consultables en Mairie et en ligne sur le site notre la communauté des communes (CCPL -> Communes -> Tilhouse -> Documents).

. La commune de Capvern a présenté sa convention concernant les frais de participation au fonctionnement obligatoire des écoles. Cinq enfants sont scolarisés à Capvern, le coût par élève représente 1316,52 €.

. La sté Heurelec nous a présenté un devis de mise aux normes et de maintenance de l'horloge et des cloches de l'église.

10/ CCPL

Pas de réunion CCPL depuis le dernier Conseil Municipal.

Le prochain conseil municipal aura lieu 12 décembre 2023 à 20h30

Fin de séance : 00 h 20

Coralie SORDO
Secrétaire de Séance



Joëlle ABADIE
Président de séance



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :

DE 021 2023 - PARTICIPATION AUX CHARGES DES ÉCOLES CAPVERN

Madame le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du courrier adressé par la mairie de CAPVERN concernant la participation de la commune de TILHOUSE aux charges de fonctionnement de l'école de CAPVERN pour l'année scolaire 2022/2023.

Considérant que 5 élèves fréquentent l'école de CAPVERN à la rentrée scolaire 2022/2023,

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents

DECIDE

- de prendre en charge les frais de fonctionnement correspondant à 5 élèves. Le montant de la participation aux charges de l'école serait à titre indicatif de l'ordre de 1 316.52 € par enfant.
- de mandater Madame le Maire pour signer la convention réglant la répartition des charges des écoles pour l'année scolaire 2022/2023.